

Date de publication / Date of publication : **15/04/2024**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Laurent FAKHOURY, directeur adjoint du département Trois océans de l'Agence Française de Développement, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'avenant n°2 à la convention du 25 juin 2015 relative à la dotation du fonds de garantie du financement des créances professionnelles par le fonds de garantie pour le secteur agricole, la pêche, la filière bois et l'aquaculture, ainsi que tout acte s'y rapportant.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 10 avril 2024
En un exemplaire original

**Le directeur général
Rémy RIOUX**